



Sporting auto moto école
12 Avenue Robert Daugey
13080 Luynes
Agrément : E0301360620
Tél : 04-42-60-83-78
sporting.luynes@gmail.com

Sporting auto moto école
53 Rue Jean Eymar
05000 Gap
Agrément : E0800500260
Tél : 04 92 53 82 10
sporting.gap@gmail.com

LE PERMIS A2 (des motos ou des scooters de 400 /600 cm³,

Mais c'est bien la puissance de 35 kW soit 47,5 ch)

PERMIS A1 (Moto légère qui ne dépasse pas 125 cm³

Et dont la puissance n'excède pas 11kw, ou celles qui

Souhaitent conduire une moto 3 roues dont la puissance est inférieure à 15kw.)

Le déroulement de la formation :

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs. Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite. Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette. Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

La carte sécurisée A2 est valable 15 ans à compter de la date de délivrance. Cette validité est indiquée sur le document.

La formation au permis A1 ou A2 se déroule en plusieurs étapes

Tout d'abord il faut être en possession de l'examen de code.

Ensuite la partie « hors circulation ou plateau » qui se compose de 5 parties :

- Le déplacement de la moto sans l'aide du moteur
- Le déplacement de la moto à allure réduite
- Le déplacement de la moto à allure réduite avec passager
- Maîtrise de la moto à allure normale avec freinage d'urgence
- Maîtrise de la moto à allure normale avec évitement

Puis la partie « circulation » qui permet de vous apprendre à circuler en sécurité, sans gêner sans surprendre et sans être surpris.

En fonction de votre niveau, vous pourrez effectuer des parcours en circulation ou hors circulation.

L'EXAMEN DES ÉPREUVES DU PERMIS

1. *Vérification de l'identité et de l'équipement du candidat*
2. *Tirage au sort des tests de maniabilité (même N° pour l'ensemble des épreuves)*
3. *Epreuve 1 : Déplacement de la moto sans l'aide du moteur*
4. *Epreuve 2 : Maîtrise de la moto à allure lente.*
5. *Epreuve 3 : Maîtrise de la moto à allure lente avec passager.*
6. *Epreuve 3 : Maîtrise de la moto à allure normale : freinage.*
7. *Epreuve 4 : Maîtrise de la moto à allure normale : évitement.*
8. *Bilan final.*

Délais de 2 jours au minimum avant l'épreuve en circulation et de 2 jours en cas d'échec pour repasser le plateau.

Epreuve en circulation

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases

- La première : hors circulation
- La seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert :

L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc. L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité. Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- ❖ Emprunter des routes droites, négocier des virages en appliquant, quand cela est possible la trajectoire de sécurité.
- ❖ Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- ❖ Dépasser et croiser des véhicules.
- ❖ Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt.
- ❖ Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie								
Total général								

0 : la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

Minimum 21 points